



## Alerte

### Loi Santé – le Sport sur ordonnance

#### Chèque Santé<sup>®</sup>, le moyen de paiement dématérialisé pour financer vos activités physiques adaptées

Après deux semaines de débats dans l'Hémicycle, la loi santé, portée par Marisol Touraine a été adoptée ce mardi 14 avril 2015. **Parmi les mesures phares qui vont considérablement changer le quotidien des français, l'activité physique pourra bientôt être prescrite par les médecins.** Dorénavant, « au même titre que la lutte contre les habitudes alimentaires, contre l'exposition à certains facteurs de risque environnementaux ou contre les addictions, la politique de santé doit prendre en compte le développement du sport ou d'activités physiques à tous les âges ».1

Cet amendement se base sur les études prospectives effectuées sur un grand nombre de patients atteints des trois principaux cancers (les cancers du sein, du côlon et de la prostate) qui montrent qu'une pratique régulière d'une **activité physique diminue le risque de récurrence de 50%** et facilite un retour à la vie sociale, familiale, et/ou professionnelle durant la période de rémission.2

Vincent Daffourd, président de Care Labs à l'origine du **Chèque Santé<sup>®</sup>, 1<sup>er</sup> titre de paiement dématérialisé dédiée à la santé**, se félicite de cette avancée qui va faciliter l'accès aux soins pour tous. Désormais, les médecins pourront prescrire aux patients souffrant d'une pathologie lourde une activité sportive, au même titre qu'une boîte de médicament ou des séances de kinésithérapie.

Avec son équipe, le dirigeant de la start-up montpelliéraine salue cette avancée dans la médecine préventive. Il rappelle ainsi que « *la pratique d'une activité physique régulière, même de courte durée réduit de 30% le risque de mort prématurée.* »

Le Sport sur ordonnance est donc une avancée pour les médecins et pour les Français qui peuvent **régler leur consultation grâce aux Chèque Santé<sup>®</sup>**. Alors pourquoi ne pas en profiter ?

Les professionnels du sport santé ont également tout intérêt à **rejoindre le réseau d'acceptation Chèque Santé<sup>®</sup> afin de pouvoir être réglé de leurs prestations par ce nouveau titre prépayé qui garantit le paiement dans les 48h.**

---

<sup>1</sup> Amendement n°AS1477 de la loi santé adopté le 13 mars 2015

<sup>2</sup> <http://www.sportetcancer.com/Bienfaits-de-la-pratique-sportive-en-cancerologie-fr,1,5256.html>

## A propos de Care Labs SAS - Chèque Santé®

A la fois opérateur de services marketing, informatiques et monétiques, la société CARE LABS conçoit, déploie et gère, pour les marques, les collectivités et les mutuelles, des produits prépayés et des web services de prévention santé à leur image. Actrice française de l'innovation sociale, l'entreprise est émettrice de la solution Chèque Santé® : le 1er titre prépayé dédié aux prestations de prévention santé et de bien-être. Ce système permet de rendre l'accès à l'état de bonne santé possible pour tous.

Chèque Santé® est un véritable outil de management social pour les clients « employeurs », une solution efficace et opérationnelle de web services, de tiers-payant dématérialisé et de réseaux de prévention santé pour les mutuelles et les assureurs, et une garantie de paiement rapide (48h) et automatique exonérant les professionnels de santé de tout traitement administratif.

**Séverine Oger**

[severine@escalconsulting.com](mailto:severine@escalconsulting.com)

Tel : 01 44 94 95 71

**Contacts presse**



**Olivia Lebeaupin**

[olivia@escalconsulting.com](mailto:olivia@escalconsulting.com)

Tel: 01 44 94 95 72